



TAXE
D'APPRENTISSAGE 2023

Investissez
dans
les ingénieurs
de demain



Aidez-nous à mieux préparer les ingénieurs de demain !



VINCENT CROQUETTE
Directeur GÉNÉRAL
de l'ESPCI Paris - PSL



L'ESPCI Paris - PSL est une école d'ingénieurs de la ville de Paris qui forme depuis 140 ans, des ingénieurs d'innovation capables d'inventer l'avenir et de répondre aux enjeux du monde de demain.

Pour accompagner son développement en France et à l'international, l'ESPCI Paris - PSL a besoin de diversifier ses ressources financières. L'aide que vous nous apportez en versant votre taxe d'apprentissage est très précieuse car elle nous permet de continuer à innover et à moderniser notre enseignement pour l'adapter notamment aux enjeux écologiques. Vous nous aidez ainsi à mieux préparer les ingénieurs et scientifiques de demain, qui pour certains, viendront irriguer les capacités d'innovation de votre entreprise et seront vos futurs collaborateurs.

Merci d'avance de votre soutien.

L'ESPCI Paris - PSL en chiffres



85 à 100
ÉLÈVES-INGÉNIEURS
PAR PROMOTION



≈ 500
PUBLICATIONS
SCIENTIFIQUES
PAR AN



10
UNITÉS MIXTES
DE RECHERCHE



530
CHERCHEURS,
ENSEIGNANTS-
CHERCHEURS,
POST-DOCTORANTS
ET DOCTORANTS



6
PRIX NOBEL



3
START-UP
CRÉÉES PAR AN



70%
DES ÉLÈVES QUI
CHOISSISSENT DE
POURSUIVRE PAR
UNE THÈSE



≈ 30
BREVETS
PAR AN



1/4
INGÉNIEUR
ESPCI EST BASÉ
À L'ÉTRANGER



80%
DES DIPLÔMÉS
EMBAUCHÉS DANS
LA R&D

Pourquoi soutenir l'ESPCI PARIS - PSL ?

✓ Nous formons vos futurs collaborateurs : des ingénieurs d'innovation capables de changer le monde

L'enseignement à l'ESPCI Paris - PSL passe par une exigence très élevée envers nos élèves, que nous recrutons au meilleur niveau, et parmi diverses filières. Cette sélectivité est associée à une pédagogie originale basée sur 3 piliers :

- la formation par la recherche, permise par la proximité d'un centre de recherche performant et de réputation internationale;
- l'excellence scientifique, grâce à un enseignement interdisciplinaire et approfondi;
- la place centrale accordée à l'approche expérimentale.

Cette approche nous permet de former des profils uniques : des ingénieurs et des chercheurs passionnés et créatifs, capables d'aborder des problèmes de façon différente et dotés d'un solide bagage théorique mais en prise avec les enjeux de la société.

Nous transmettons à nos élèves une profonde culture de l'innovation, qui leur ouvre un champ des possibles très large dans les mondes économique et scientifique, pour en faire des collaborateurs précieux capables de faire de la science responsable en France comme à l'international.

✓ Développez des liens privilégiés avec notre école

Vous pourrez bénéficier de la mise en avant de votre entreprise auprès de vos élèves-ingénieurs à travers la diffusion d'offres de stage et d'emploi, d'invitations à nos événements et conférences.

✓ Encouragez la créativité et la liberté d'inventer de nos élèves-ingénieurs

En versant votre taxe d'apprentissage à l'ESPCI Paris - PSL, vous contribuez au modèle ESPCI (pédagogie et approche singulière, décloisonnement des disciplines, liberté d'action...) qui vise à développer la créativité des élèves et à leur transmettre une véritable culture de l'innovation.

Cette liberté permet à nos élèves et à nos chercheurs de disposer de toute latitude pour inventer.



À quoi a servi la taxe d'apprentissage en 2022 ?

En 2022, grâce à vous, l'ESPCI Paris - PSL a pu développer des moyens pédagogiques supplémentaires pour les Projets scientifiques en équipe (PSE).

Par groupe de 2 ou 3, les élèves ont une année pour s'investir dans la problématique scientifique de leur choix. Ils apprennent la démarche scientifique, encadrés par des enseignants de l'école et se confrontent aux joies et difficultés de la recherche.

Ces sujets entre physique, chimie et biologie donnent parfois lieu à des découvertes, à des brevets ou des publications scientifiques.



**Verser votre taxe d'apprentissage à l'ESPCI Paris – PSL,
c'est offrir à ses élèves-ingénieurs
l'opportunité d'une formation d'excellence
au service de votre avenir.
Votre soutien est essentiel.**

La loi Avenir professionnel,
facilite le versement du 13% vers les Écoles.
Vous avez donc la possibilité de nous soutenir directement
via notre référence **UAI 0753429V**.

Ce qui change en 2023 :

À partir de 2023, l'Urssaf collectera auprès de vous le solde de la taxe d'apprentissage et reversera les fonds aux établissements habilités, désignés par les entreprises via une plateforme dédiée SOLTÉA. Lors de votre versement, vous aurez besoin de renseigner notre identifiant d'Unité d'Administrative d'Immatriculation (UAI 0753429V).

Quelques dates :

- ✔ **12 janvier 2023 :** Ouverture du portail d'information public sur SOLTÉA
<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>
- ✔ **Début mai 2023 :** ouverture de la plateforme SOLTÉA aux employeurs
- ✔ **À partir de fin mai 2023 et jusqu'au 7 septembre 2023 :**
désignation par les employeurs des bénéficiaires du solde de leur TA
- ✔ **15 juillet, 15 septembre et 15 octobre 2023 :**
versement des fonds aux établissements par la CDC



Votre contact

Brigitte Beaussart – ESPCI Paris – PSL / Taxe d'apprentissage
taxe-apprentissage@espci.fr



ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES
DE LA VILLE DE PARIS

10, RUE VAUQUELIN, 75231 PARIS CEDEX 05
+ 33 1 40 79 44 00

espci.psl.eu

 [@ESPCIParis](https://www.facebook.com/ESPCIParis)

 [espciparis](https://www.instagram.com/espciparis)

 [@ESPCI_Paris](https://twitter.com/ESPCI_Paris)

 [ESPCI Paris](https://www.linkedin.com/company/ESPCI-Paris)